



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE

Secrétariat 06.06.40.30.72 – syndicatetangs19@outlook.fr www.syndicat-etangs-correziens.com

APPEL COTISATION 2024

Chère adhérente, cher adhérent,

Le Conseil d'Administration tient à vous remercier de votre confiance témoignée lors de notre Assemblée Générale du 8 Septembre 2023. Comme pour chaque début d'année, nous faisons appel à vous pour le renouvellement de votre adhésion.

Au cours de l'année 2023, le Syndicat a engagé une étude portant sur le développement d'une filière aquacole corrézienne. Vous pouvez suivre les avancées de cette étude dans notre revue semestrielle ou lors des réunions que nous vous proposons régulièrement.

Comme l'an dernier, vous pouvez vous abonner à notre revue semestrielle. Elle nous permet d'informer le plus grand nombre d'adhérents, de rappeler la réglementation et bien d'autres sujets d'actualité concernant nos étangs.

L'année 2023 a été l'occasion de proposer de nouveaux ateliers thématiques pour nos adhérents inscrits, ceux-ci ont rencontré un vif intérêt. Nous renouvèlerons en 2024 ces animations qui, nous l'espérons, répondrons à vos attentes. N'hésitez pas à nous soumettre vos idées, vos souhaits et à nous fournir vos coordonnées complètes dans le bulletin réponse joint afin de vous tenir informés de l'organisation de ces journées.

A la suite du vote des adhérents lors de la dernière Assemblée Générale, les tarifs des cotisations vont évoluer en 2024, toujours en fonction de la surface de votre étang.

Votre cotisation contribue à nous donner les moyens de poursuivre nos activités, d'atteindre les objectifs fixés par notre Syndicat et de participer activement à la protection de nos étangs.

Vous pouvez soutenir nos actions par un don en complément de votre cotisation annuelle.

Soucieux de la bonne gestion de nos Adhérents, nous vous rappelons l'article 4 du titre 2 de nos statuts qui prévoit : « la qualité de membre se perd pour non-paiement de la cotisation. Celle-ci devant être acquittée pour l'année en cours avant le terme de l'Assemblée Générale Annuelle ».

Merci de nous retourner le coupon ci-joint avec votre règlement si possible avant le **15 Février 2024 par courrier ou par mail. Vous pouvez aussi régler votre adhésion par chèque ou par virement en vous référant aux indications du bulletin.**

Nous vous remercions de votre soutien et de l'intérêt que vous portez à notre Syndicat.

Nous comptons sur votre fidélité et vous présentons nos souhaits sincères de bonne et heureuse année 2024.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter notre secrétariat au 06.06.40.30.72

Le Président et le Conseil d'Administration.



SYNDICAT DES ETANGS CORREZIENS

7 bis rue René et Emile FAGE 19000 TULLE

Secrétariat 06.06.40.30.72 – syndicatetangs19@outlook.fr www.syndicat-etangs-correziens.com

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT COTISATION 2024

A retourner impérativement au bureau du Syndicat ou par mail

⚠ N'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse au dos de votre enveloppe

Vérifiez les informations préremplies et compléter les éléments manquants au maximum

NOM :		Prénom :	
Société (si votre étang n'est pas en nom personnel) :			
Votre Adresse :			
Code Postal :		Commune :	
Téléphone fixe ou Portable :			
Mail :			
Commune de l'Étang :		Lieu-dit :	
Parcelle(s) de l'étang :		Surface	m²
Propriétaire..... <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre :			

1 - Montant de la cotisation suivant la superficie de votre étang

moins de 1 ha = 25 € de 1 ha à 3 ha = 30 € + de 3 ha = 40 €

Je m'abonne aux 2 numéros de la revue du Syndicat pour 2024, j'ajoute 5€ à mon règlement

Total de mon règlement =€

2 - Je ne possède pas d'étang mais je soutiens les actions du Syndicat.

Ma cotisation s'élève à 30 € et comprends l'abonnement aux deux revues.

3 - Je souhaite faire un don au syndicat en complément de ma cotisation 2024

d'un montant de €

Je règle par virement sur le compte ouvert au nom du Syndicat des Etangs Corrèziens (je précise mon identité dans l'objet du virement et j'envoie le coupon prérempli ci-dessus par mail ou courrier au Syndicat je transmets la preuve de mon virement par mail)

Je règle par chèque de cotisation libellé à l'ordre du Syndicat des Etangs Corrèziens et je l'envoi avec le coupon rempli à l'adresse du Syndicat

Coordonnées bancaires pour effectuer votre virement au compte du Syndicat des Etangs Corrèziens			
Crédit Agricole Centre France			
Code Banque : 16806	Code Guichet : 09939	N° de Compte : 201341260001	Clef : 23
IBAN : FR76 1680 6099 3920 13412600123	BIC : AGRIFRPP868		